



Prime et modalité de licenciement après un mise en inaptitude

Par **poque**, le **26/02/2011** à **10:37**

Bonjour,
Indemnisé en accident du travail, le Médecin du travail me met en inaptitude temporaire
A la fin de mon arrêt, il met inapte définitif
Il n'y a aucun reclassement professionnel possible dans l'Entreprise
Ai je droit à une prime majorée, puisque l'arrêt est du à un AT
Merci pour votre diligence